



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20191209-2019_159-DE

N°2019/159

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2020 : AUTORISATION ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019

Le 9 décembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/159

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2020 : AUTORISATION
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération n°2019/055 du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale

peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Concernant la Communauté de Communes, le vote du budget primitif 2020 du budget principal est prévu début avril. La collectivité doit disposer des fonds nécessaires afin de poursuivre les différentes opérations d'investissement qui ont eu lieu en amont du vote du budget. Déduction faite des restes à réalisés et des remboursements d'emprunt, le montant des crédits réels d'investissements ouverts au budget 2019 était de 13 017 417,76€. Ainsi, la collectivité peut donc autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 3 254 354,44€.

Des crédits sont nécessaires pour financer d'éventuels :

- *travaux de voiries ;
- *versements de fonds dans le cadre de dispositif des aires des fonds de concours ;
- *études dans le cadre de la gestion de inondations ;
- *besoins urgents en équipement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20191209-2019_159-DE

N°2019/159

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2020 : AUTORISATION
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote budget primitif 2020:
 - Voiries et équipements : 800 000€
 - Fonds de concours : 400 000€
 - Équipement : 200 000€
 - bâtiments travaux: 1 250 000€
 - Études : 600 000€
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement